

IMPORTANT

La personne intéressée doit répondre aux conditions d'admission suivantes, afin de pouvoir se faire rembourser les frais d'inscription :

- Être titulaire d'un certificat de compétence valide émis par la Commission de la construction du Québec (CCQ) en lien avec la formation choisie;
- Posséder les préalables du cours sélectionné, s'il y a lieu;
- Avoir un minimum de 400 heures travaillées et déclarées à la CCQ dans son métier ou occupation au cours des 24 des 26 derniers mois précédant la formation ou précédant un arrêt de travail.

1. IDENTIFICATION DU SALARIÉ

N° de client à la CCQ		Métier ou occupation	
Nom		Prénom	
N°	Rue	N° d'appartement	
Ville		Province	Code postal
N° de téléphone principal		N° de téléphone secondaire	
Courriel			

2. RENSEIGNEMENTS SUR LA FORMATION

Titre de la formation <input type="checkbox"/> Réparation d'appareils au gaz naturel (ASP) <input type="checkbox"/> Restauration de maçonnerie (ASP)	
Nom du centre de formation professionnelle	Numéro de groupe

3. AUTORISATION DU DEMANDEUR

J'atteste que les renseignements fournis dans cette demande de remboursement sont exacts. J'autorise la CCQ à effectuer les vérifications et à obtenir les documents nécessaires à l'étude de cette demande de remboursement auprès du centre de formation professionnelle spécifié à la section 2.

Signature

Date (AAAA-MM-JJ)

Veuillez retourner ce formulaire avec la preuve de paiement de l'inscription, par courriel à dfp@ccq.org.

Veuillez prendre note que le traitement de la demande peut prendre jusqu'à 90 jours.